



REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2016

A l'ouverture de la séance, nous avons lu la déclaration liminaire que vous pouvez retrouver par le biais du lien ci-dessous :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/89/>



En réponse, le Président reconnaît qu'il est particulièrement de gérer le budget des directions avec les baisses de dotations annuelles.

Concernant le travail à distance, il estime qu'il faut le développer dans notre département. Cela permettrait aux collègues « EDR » d'éviter de se déplacer et de travailler plus près de leur domicile.

Le travail à distance permettrait d'aider les agents ainsi que les services qui connaissent des difficultés. Sa mise en place dans les structures concernées devra se faire dans la concertation.

I - Approbation des procès verbaux (PV) des précédentes séances.



Au cours de cette séance, les PV des CHSCT des 11 février 2016, 22 mars 2016 et 30 mai 2016 ont été approuvés.

Dans le cadre d'un fonctionnement normal des instances, les PV sont approuvés d'une séance à l'autre.

L'administration s'est engagé à ce que les PV des futures séances soient présentés et approuvés dans ces délais.

II - Fiches de signalement

Une fiche de signalement a été transmise à la Direction. La responsable du service concerné a informé la DDFIP que le contribuable avait changé de comportement. La DDFIP n'a envoyé aucun courrier de rappel aux obligations de respect des agents publics.

Un rappel a été effectué sur le fonctionnement des fiches navettes. Il existe deux procédures :

- S'agissant des menaces à l'accueil ou par téléphone, une fiche de signalement est remplie par l' (ou les) agent(s) concerné(s). Les fiches sont transmises par les chefs de service à la direction. Dans la plupart des cas, lorsque les usagers sont identifiés, la direction leur envoie un courrier en leur rappelant les peines encourues pour les menaces ou injures envers les agents de l'administration.



- Dans le cas de menaces de mort ou de danger imminent, les services concernés, sous couvert des chefs de services doivent contacter les services de police ou de gendarmerie et envisager un dépôt de plainte ultérieur.

III- Fiches accidents de service et de trajet



Au cours de ce CHSCT, deux déclarations d'accident de service et de trajet ont été examinées.

L'examen de ces fiches dans le cadre du CHSCT permet d'étudier les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour éviter que de telles situations se reproduisent à l'avenir.

IV - Point sur les travaux et sur l'immobilier, incidence de l'ASR 2017

Les travaux de la colonne d'évacuation des eaux de pluie du CFP de la rue des Moreaux à Auxerre sont terminés. L'ancienne colonne a été retirée et une nouvelle a été installée suite aux recommandations d'experts. L'ancienne colonne comportait de l'amiante. Les études d'analyse de l'air n'ont pas révélé de présence de résidus d'amiante suite aux travaux. Les prochaines fortes précipitations permettront de s'assurer que ces travaux étaient nécessaires et que les infiltrations n'avaient une autre origine.



Les travaux de sécurisation de la paierie départementale et de la trésorerie municipale d'Auxerre sont achevés.

V - Suivi du budget et propositions d'actions

Les dépenses engagées au cours de cette année 2016 ont notamment permis de financer des actions qui étaient mentionnées dans le programme annuel de prévention (PAP).

Le CHSCT a décidé de financer les actions suivantes :

- achats de matériels ergonomiques suite au recensement effectué sur le département ;
- achats de fauteuils ergonomiques ;
- réparation de la porte d'entrée du personnel de la rue des Moreaux à Auxerre ;
- achats de stores pour les CFP de Tonnerre, Joigny ainsi que pour les trésorerie de Toucy et Joigny ;
- achats de protections auditives pour un agent du service courrier de la DDFIP ;
- achat d'un plan d'intervention pour le CFP de Saint-Florentin ;
- installation d'une rampe d'accès au CFP de la rue des Moreaux à Auxerre (côté personnel) ;
- achats de tapis de sol pour les CFP de Sens, la DDFIP et la trésorerie de Saint Fargeau ;

Il est prévu un co-financement avec la DDFIP pour la sécurisation du hall d'accueil au public la DDFIP. Cependant, à ce jour, la DDFIP n'est pas sûre de pouvoir financer cette action. La réponse définitive devrait intervenir vers la mi-octobre. Si cette action ne peut pas être financée cette année, le CHSCT utilisera le financement de ces travaux pour d'autres opérations de sécurité avant la fin de l'année 2016.

VI - Rapport 2015, note d'orientation 2016 et plan ministériel santé, sécurité et conditions de travail 2016 - 2019.

L'inspecteur santé, sécurité au travail a présenté le rapport d'activité 2015. Les actions, programmées en CHSCT ministériel consistaient à préserver la santé des agents, prévenir les risques en amont et les risques psycho-sociaux (RPS).

Pour 2016, et sûrement 2017 au vu de la diffusion tardive de ce document, la note d'orientation prévoit une prévention des risques de chutes dans les services. Ces accidents sont toujours aussi nombreux et génèrent de nombreux arrêts de travail. Une vigilance au niveau des risques routiers est opérée. Si des formations sont prévues, il est notamment préconisé d'annuler ou de différer des stages ou des réunions lorsque des événements climatiques sont annoncés. Pour la prévention des RPS, des mesures organisationnelles peuvent être mises en place. Les CHSCT peuvent être amenés à financer des actions qui permettent de prévenir les RPS.

VII - Questions divers :

Exercices d'évacuation : au cours de l'année 2016, suite à l'état d'urgence, aucun exercice d'évacuation n'a été effectué sur le département. En effet, durant l'état d'urgence, un regroupement des agents à l'extérieur des bâtiments n'est pas préconisé. Pour 2017, des exercices seront organisés. Sur les sites pour lesquels les agents se regroupent dans la rue, lors des exercices d'évacuation, ils se dirigeront vers une salle de rassemblement où les consignes de sécurité leur seront rappelées. Sur les sites où les agents se regroupent sur un parking en dehors du domaine public, les exercices se dérouleront normalement. Un rappel des consignes de sécurité sera également effectué.



Budget 2017 : dans le cadre du budget de l'année 2017, une « provision urgence » sera mise en place. Elle est destinée à pouvoir engager rapidement des dépenses urgentes entre la tenue de deux CHSCT (les CHSCT se réunissent tous les 3 à 4 mois). Le montant de cette provision, ainsi que les dépenses concernées seront définies lors du premier CHSCT de l'année 2017.

Ondes magnétiques : l'inspecteur santé et sécurité au travail a présenté les recommandations et les normes à respecter à partir du 1^{er} janvier 2017 concernant les ondes électromagnétiques suite à la parution d'un décret du 3 août 2016. Les recommandations portent sur les bornes Wifi, les relais et les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes et les personnes disposant d'appareillage médical sensible.

Vos représentants CGT Finances au CHSCT de l'Yonne

Nathalie ARNASSAND - Yannick BAUMONT - Yannick BORODACZ - Caroline GERMAIN

Bulletin d'adhésion

Syndicat national CGT Finances Publiques

NOM :
Prénom :
Date de naissance : .. / .. / ..
Catégorie : Grade : Échelon :
Filière fiscale Filière publique :
Adresse administrative :
.....
Adresse pour l'envoi de la presse :
Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :
.....
.....
Tél. :
Mel :
Date : .. / .. / .. Signature :

